

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **26 avril 2010**

Délibération n° 2010-1417

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Caluire et Cuire - Lyon 3°

objet : Lignes fortes de trolleybus C1/C2 - Convention avec le Sytral pour les travaux complémentaires de voirie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction des grands projets

Rapporteur : Monsieur Gléréan

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 16 avril 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Broliquier, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Nissanian, Olivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Buna (pouvoir à M. Giordano), Daclin, Arrue, Bouju (pouvoir à M. Grivel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Turcas (pouvoir à M. Havard), Vergiat (pouvoir à M. Suchet), Vial (pouvoir à M. Da Passano), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mmes Ait-Maten, Bailly-Maitre, MM. Deschamps, Dumas, Lelièvre, Muet, Pillonel.

Séance publique du 26 avril 2010**Délibération n° 2010-1417**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Caluire et Cuire - Lyon 3°

objet : **Lignes fortes de trolleybus C1/C2 - Convention avec le Sytral pour les travaux complémentaires de voirie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction des grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport concerne l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme pour les travaux complémentaires de voirie à réaliser à Caluire et Cuire et à la Part-Dieu pour les lignes fortes C1/C2.

Le Sytral a mis en service la première phase de la ligne forte C1 Part-Dieu - Cité Internationale en octobre 2006. Aujourd'hui, les travaux de la deuxième phase de C1 (Part-Dieu - Caluire et Cuire) sont en cours pour une mise en service prévue à la fin de l'année 2010.

Cette opération a déjà fait l'objet de décisions d'individualisation d'autorisation de programme par la Communauté urbaine de Lyon pour les surcoûts qualitatifs des phases 1 et 2 et pour le déplacement de mobilier urbain les 19 septembre 2005, 6 avril 2009 et 2 novembre 2009.

Dans le cadre des travaux en cours de réalisation par le Sytral, il apparaît que le revêtement de la rue Pasteur à Caluire et Cuire est à remettre en état sur de nombreux secteurs. De plus, il convient d'aménager un terminus provisoire pour C1 et C2 boulevard Vivier Merle, dans l'attente des résultats de l'étude de faisabilité pour le réaménagement complet du pôle multimodal de la Part-Dieu.

La Communauté urbaine de Lyon réalise ces travaux de voirie et répercutera au Sytral les frais engagés en sa qualité de maître d'ouvrage de la ligne C1.

La convention établie a pour objet de déterminer les modalités de participation financière du Sytral aux travaux effectués par la Communauté urbaine de Lyon.

En conséquence, il est demandé d'individualiser 441 900 € HT, soit 528 512,40 TTC en dépenses et 441 900 € nets en recettes en 2010, la TVA restant à la charge de la Communauté urbaine de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

- Après le paragraphe :

"La Communauté urbaine de Lyon réalise ces travaux de voirie et répercutera au Sytral les frais engagés en sa qualité de maître d'ouvrage de la ligne C1",

il convient d'ajouter :

"hormis les travaux de la piste cyclable d'une longueur de l'ordre de 150 mètres réalisée boulevard Vivier Merle, dont le coût sera intégralement supporté par la Communauté urbaine."

- Dans le paragraphe commençant par "En conséquence, il est demandé d'individualiser...", il convient de lire :

"395 245 € nets en recettes en 2010"

au lieu de :

"441 900 € nets en recettes en 2010."

- Dans le 3° du Délibère, il y a lieu :

. d'ajouter, après le paragraphe "**Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, sur l'opération n° 0789 individualisée le 2 novembre 2009", les mentions suivantes :

"à la charge du budget principal et du budget annexe de l'assainissement répartie comme suit :

- au budget principal pour un montant TTC de 480 512,40 € en dépenses et 395 245 € en recettes nettes,
- au budget annexe de l'assainissement pour un montant TTC de 48 000 € en dépenses."

. et de lire :

- " **395 245 € nets en recettes**" au lieu de "441 900 € nets en recettes"
- "**8 067 518,68 € TTC en dépenses**" au lieu de "8 067 004,40 € TTC en dépenses",
- " **515 012,28 € nets en recettes**" au lieu de "561 667,28 € TTC en recettes."

DELIBERE

1° - Approuve les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Approuve la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le Sytral relative aux modalités de participation financière du Sytral pour les travaux complémentaires de voirie à réaliser à Caluire et Cuire et à la Part-Dieu pour la ligne forte C1.

3° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

4° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, sur l'opération n° 0789 individualisée le 2 novembre 2009 à la charge du budget principal et du budget annexe de l'assainissement répartie comme suit :

- au budget principal pour un montant TTC de 480 512,40 € en dépenses et 395 245 € en recettes nettes,
- au budget annexe de l'assainissement pour un montant TTC de 48 000 € en dépenses.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complétée pour un montant supplémentaire de 528 512,40 € TTC en dépenses et 395 245 € nets en recettes répartis selon l'échéancier suivant :

- . 528 512,40 € TTC en dépenses, pour l'année 2010,
- . 395 245 € nets en recettes, pour l'année 2010.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 8 067 518,68 € TTC en dépenses et 515 012,28 € TTC en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 avril 2010.